

## PROGRAMME DE FORMATION

### CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN ALTERNANCE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#### SESSION 2024/2025

#### Objectifs

- Obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Allier les apports théoriques avec la pratique quotidienne dans le cadre du contrat de professionnalisation

#### Fonction et Activités

Le titulaire du CAP AEPE assure l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice), participe à leur développement affectif et intellectuel et contribue à leur éveil.

Pour cela, il assure des activités d'animation et d'éveil, des activités de soins du quotidien et collabore avec les parents et les autres professionnels

En outre, il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

#### Secteurs d'activité

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants....
- En écoles maternelles en temps qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle)
- En Accueil Collectif de Mineur (ACM) : centres de loisirs maternels, centres de vacances
- A son domicile en demandant un agrément d'assistante maternelle ou en MAM (Maison Assistantes Maternelles) une fois l'agrément obtenu.
- Au domicile des parents

<p><u>Textes de référence :</u>          Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité «Accompagnant éducatif petite enfance» de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance          Arrêté du 22/08/2018          Arrêté du 22/07/2019          Arrêté du 30/11/2020 modifié au JO le 12/12/2020</p>	<p><u>Durée de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 590h de formation théorique réparties sur 3 jours en semaine A et 2 jours en semaine B réparties en 132h de matières générales et 458h de matières professionnelles.</li> <li>- 105h de période de formation en milieu professionnel</li> </ul>
<p><u>Nombre de participants :</u>          20 élèves maximum par promotion</p>	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe pluridisciplinaire composée d'Infirmières Puéricultrices, d'une Educatrice de Jeunes Enfants, d'intervenants extérieurs et de formateurs de matières générales.</li> </ul>

<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à utiliser les règles de base de calcul</li> <li>- Maîtrise de la langue française écrite et orale</li> </ul> <p>Peuvent être dispensés des matières d'enseignement général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAP ou BEP des ministères Education nationale, maritime ou agricole</li> <li>- baccalauréat ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires</li> <li>- diplôme ou titre enregistré au moins au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles</li> <li>- personnes déjà titulaires d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Européen ou de l'Association européenne de libre-échange (sous réserve toutefois de vérification du niveau et du contenu du diplôme par la Direction des Examens et Concours) complété d'une certification de niveau de français.</li> </ul> <p>Attention : les candidats titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Europe n'ont pas droit à bénéficier de dispenses d'épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance.</p> <p>Peuvent être dispensés des matières générales et certaines matières professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BEP ASSP : dispense EP1 et EP2</li> <li>- TP ADVF : dispense EP1 et EP3</li> </ul>	<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodes de travail</li> <li>• connaissances théoriques et pratiques</li> <li>• compétences professionnelles</li> </ul> </li> <li>- Développement d'aptitude d'analyse de situation</li> <li>- Développement d'aptitudes personnelles</li> <li>- Lien théorique avec la pratique professionnelle</li> <li>- Suivi personnalisé de chaque apprenant</li> </ul>
<p><u>Public</u></p> <p>- Tout Public ayant les pré-requis nécessaires à la formation CAP AEPE.</p>	<p><u>Validation :</u></p> <p>Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance</p>

## Modalités d'inscription

Les candidatures sont examinées au fur et à mesure des demandes envoyées à :

Marie-Agnès GRUBER  
[ma.gruber@ecolejeanneblum.fr](mailto:ma.gruber@ecolejeanneblum.fr)  
01 39 46 92 64

Une date de rendez-vous est alors fixée au cours duquel est présenté de manière collective le parcours de formation et une évaluation diagnostique est effectuée.

Le test et l'entretien individuel ont pour objectifs :

- D'évaluer que le candidat a les pré-requis nécessaires à la formation :
  - o La maîtrise du français orale et écrite
  - o Un niveau en mathématiques de fin de collège.
- D'évaluer les motivations du candidat

Période d'inscription : de mars à juillet

Formation de septembre à juin

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Pass vaccinal complet à jour

Vaccins conseillés :

- Coqueluche
- ROR
- Grippe

## Programme

La formation se déroule en alternance de cours théoriques en centre de formation et chez un employeur en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.

Le référentiel de certification s'articule autour de compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel et de compétences spécifiques à chaque contexte.

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

Compétences communes transversales :

- Compétence 1 : Recueillir les informations ; s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Compétence 2 : Adopter une posture professionnelle adaptée
- Compétence 3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Compétence 4 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Compétence 5 : Organiser son action

Compétences communes de réalisation :

- Compétence 1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et l'expérimentation dans un contexte donné
- Compétence 2 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Compétence 3 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Compétence 4 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- Compétence 1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Compétence 2 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- Compétence 3 : Négocier le cadre de l'accueil
- Compétence 4 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Compétence 5 : Elaboration des repas

Pour pouvoir passer les épreuves du CAP AEPE, le candidat doit justifier d'un minimum de 448 heures d'expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 6 ans dont au moins une période auprès d'enfants de moins de 3 ans soit en **contrat de professionnalisation** soit en **contrat d'apprentissage**.

Afin de compléter son expérience professionnelle, le candidat doit réaliser un stage de 105h auprès d'enfants de plus de 3 ans ou de moins de 3 ans en fonction de l'expérience professionnelle. Afin de répondre à cette obligation, les stagiaires effectueront un stage de 3 semaines.

## Organisation de la formation

- Les cours ont lieu les lundi, mardi, mercredi en semaine A et lundi et mardi en semaine B de 9h à 17h à l'École Jeanne Blum
- Stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes (trouvés par l'école)
- 3 semaines libérées des cours théoriques pour l'année de la formation

## Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Marie-Agnès GRUBER, Sage-femme, Responsable de formation
- Clarisse FELIM, IDE Puéricultrice, Formatrice
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de Jeunes Enfants, Formatrice
- Philippe HILGER, Formateur de matières générales

Equipe administrative :

- Catherine MUND, IDE Cadre de Santé, Directeur
- Anne-Claire FLORY-LEMAIRE, Directrice administrative et financière
- Véronique VERBECK, Assistante de Formation
- Sara KHALLOUFI, Assistante comptable

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'École Jeanne Blum
- Accès à une plateforme de ressources pédagogiques et supports de cours
- Supports de présentations orales (powerpoint), vidéos
- Simulation, jeux de rôles, analyse de pratiques
- Travaux de groupe, travaux pratiques, recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1<sup>er</sup> étage.  
Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

## Informations tarifaires

Coût : à partir de 6300€

L'École Jeanne Blum accompagne les employeurs dans les demandes de prise en charge auprès de leur OPCO. Aucun frais n'est demandé au stagiaire.

## Modalités d'évaluation

Le CAP AEPE est composé d'unités professionnelles et d'unités d'enseignement général. Lors de l'inscription aux épreuves, il sera nécessaire de justifier :

- De 448h de travail auprès du jeune enfant
- De 105h de stage en structure d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans ou en école maternelle

Les épreuves professionnelles sont composées de :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant, incluant la PSE (Protection Santé Environnement). Coefficient 7
  - o Epreuve écrite d'une durée d'1h pour la PSE.
  - o Epreuve orale de 25 mn avec 2 fiches à réaliser
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif. Coefficient 4.
  - o Epreuve écrite d'une durée d'1h30
- EP3 : exercer son activité en accueil individuel. Coefficient 4.
  - o Epreuve orale de 25 mn consistant à présenter un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire avec un temps de préparation de 1h30

Les épreuves de matières générales :

- Français : Epreuve écrite d'une durée de 2h et épreuve orale d'une durée de 10 mn
- Histoire-Géographe-Enseignement moral et civique : Epreuve orale d'une durée de 15 mn
- Mathématiques et physique-chimie : Epreuve écrite d'une durée de 1h30

### Suites de parcours possibles :

Les titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance bénéficient d'allègements de formation :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture : 1176h de formation sur 1540h (allègements sur les blocs 1, 3 et 5)
- Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles : Formation comprenant 3 modules. Dispense sur le Module 3 « Garde d'enfants à domicile ».

Pour plus d'information :

Fiche RNCP France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>